

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Délibération N° 058-2022

**ANNULATION PASSAGE
ANTICIPE M57**

L'an deux mil vingt deux le premier du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 25 novembre 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MM COLBORATI et VILLETTE

Secrétaire de Séance : M. MAZEAUD Georges

M. Le maire rappelle la délibération 049-2022 par laquelle le conseil municipal autorisait le passage anticipé à la nomenclature M57 au 01 01 2023.

Il indique que suite à l'impossibilité du prestataire informatique de procéder à ce changement anticipé du fait d'un trop grand nombre de demandes émanant des collectivités, il convient d'annuler la délibération 049 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Indique que la délibération 049 2022 est annulée
- Précise que le passage à la nomenclature M57 aura lieu le 01 01 2024

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**